

Rectorat de Bordeaux  
Direction des Examens Concours  
DEC 3

Vu code de l'éducation, ses livres Ier, II, III et IV not. art. L.331-1, L.335-6 et L.335-14, portant règlement général de la Mention Complémentaire niveau IV et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

**ARRETE**

Article 1 : Le jury 23304 VAE de l'EXAMEN MENTION COMPLEMENTAIRE NIVEAU 4, Spécialité Peinture décoration est constitué comme suit pour la session 2023-01 :

**Président**

M. STEPHANE GOY  
INSP EDUC NATI HORS CLAS

RECTORAT ACADEMIE DE BORDEAUX BORDEAUX  
CEDEX  
STI SCIENCES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES

**Vice-présidente**

Mme Rose-Marie BLOT

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX  
PEINTURE-REVETEMENT

**MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR**

Mme MELINE BOYER

- PROFESSIONNEL LANDES MONT DE MARSAN  
PEINTURE-REVETEMENT

**Membre de l'enseignement**

M. JOAQUIM GONCALVES  
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

LP LYC METIER JEAN GARNIER MORCENX  
PEINTURE-REVETEMENT

Mme MARIE-PIERRE RAGUE  
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

LP LYC METIER JEAN GARNIER MORCENX  
PEINTURE-REVETEMENT

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 11 avril 2023

Pour la Rectrice et par délégation  
Le Secrétaire Général  
Pour le Secrétaire Général  
Le Directeur des examens et concours  
Olivier HARMEL

